



## Temps d'intermission non payé (aide à domicile)

-----  
Par NathHrd

Bonjour, j'ai occupé un CDD aide à domicile pendant deux mois en juillet et août 2020.

J'apprends seulement maintenant qu'il serait obligatoire de verser une prime de précarité à la fin du CDD et surtout que les heures d'intermission (déplacement entre le domicile de deux bénéficiaires sans pouvoir retrouver son autonomie) doivent être payées.

Pour la prime de précarité, il me semble que le délai pour la demander est de 6 mois après le solde de tout compte. Pourriez vous me dire si j'ai un moyen de récupérer cet argent ? Et celui des intermissions ?

Merci !